



SUD MÉDITERRANÉE

PARTICULIERS

Vos tarifs au quotidien

Principales conditions
tarifaires

En vigueur au 1^{er} janvier 2025

Tarifs en euro TTC lorsque la TVA est applicable



Extrait standard des tarifs*

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc) (Crédit Agricole en Ligne « CAEL ACTION »)	GRATUIT Hors coût du fournisseur d'accès Internet
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS Service Alerte	3,10 €/MOIS permettant de recevoir 12 alertes par mois soit, pour information 37,20 €/AN
Tenue de compte <ul style="list-style-type: none"> • Pour les clients domiciliant leur revenus et en relevés de compte électroniques • Pour les autres clients 	1,70 €/MOIS soit, pour information 20,40 €/AN 2,50 €/MOIS soit, pour information 30,00 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) VISA	45,00 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) VISA	45,00 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à Autorisation Systématique) Mastercard à Autorisation Systématique	43,00 €/AN
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,00 €/RETRAIT À PARTIR DU 5 ^{ÈME} RETRAIT/MOIS
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement SECURICOMPTE Plus	24,00 €/AN
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) <ul style="list-style-type: none"> • En agence • Par Internet 	6,20 €/VIREMENT GRATUIT
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) ¹ .	7,00 €
Commission d'intervention <ul style="list-style-type: none"> • Par opération • Plafond mensuel 	8,00 € 80,00 €

* Les établissements de crédit ont la possibilité de présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires un extrait standard de tarifs.

¹ Gratuit pour les organismes bénéficiaires suivants : organismes publics et associations caritatives. Gratuit pour les clients sociétaires.

SOMMAIRE

Extrait standard des tarifs **P.3**

Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte **P.6**

Ouverture, Transformation, Clôture
Relevés de compte
Tenue de compte
Services en agence
Frais de recherche de documents
Le change

Banque à distance **P.8**

Abonnement à des services de banque à distance
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou sur la gestion du compte par SMS

Vos moyens et opérations de paiement **P.9**

Cartes
Virements
Prélèvements SEPA / TIP SEPA
Chèques

Offres groupées de services **P.15**

Offre Prestige
Offre Premium
Offre Essentiel
Offre Globe Trotter
Offre eko
Offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : le Compte à Composer Module Budget Protégé
Offres qui ne sont plus commercialisées

Irrégularités et Incidents **P.25**

Commission d'intervention
Opérations particulières
Incidents de paiement

	Découverts et Crédits	P.27
	Découverts Crédits à la consommation Crédits immobiliers	
	Épargne et Placements financiers	P.29
	Épargne bancaire Placements financiers	
	Offres pour les jeunes	P.33
	Opérations à l'étranger	P.34
	Chèque Autres opérations	
	Assurances et Prévoyance	P.35
	Assurance pour vous et vos proches Assurance pour vos biens Assurance pour vous protéger au quotidien Assurance Emprunteur Assurance de la Banque au Quotidien	
	Succession	P.37
	Autres services	P.38
	Protection des particuliers Magazines	
	Résoudre un litige	P.42

Ce livret tarifaire comprend les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt, ainsi que les principales conditions tarifaires applicables aux autres opérations, produits ou services. Votre conseiller ou votre agence est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences ou sur notre site Internet www.ca-sudmed.fr (hors coût du fournisseur d'accès à Internet).



Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte

Ouverture, Transformation, Clôture

Ouverture de compte ▲●	GRATUIT
Ouverture de compte de campagne électorale	216,30 €
Clôture de compte ▲●	GRATUIT
Désolidarisation du compte joint	50,00 €
Mise en place d'une procuration pour un mandataire non client	31,05 €
Enregistrement du mandataire non client d'un majeur protégé	31,05 €
Modification / renouvellement d'une mesure de protection	30,00 €
Mise en place d'une mesure de protection	50,00 €
Changement d'adresse ▲●	GRATUIT
Commission de suivi annuelle rémunérant la gestion administrative de situations particulières :	
- Client n'ayant pas procédé à son auto-certification fiscale (malgré les courriers de relance adressés)	155,25 €
- Client n'ayant pas fourni les documents et informations permettant de mettre en conformité le dossier client avec les exigences réglementaires (malgré les courriers de relance adressés)	
Service d'aide à la mobilité bancaire	GRATUIT
Services bancaires de base	GRATUIT
(fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier) mentionnés par le symbole ▲	



Bon à savoir !

▲ **Services bancaires de base** : Ces services comprennent : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, des moyens de consultation à distance du solde du compte, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services, la réalisation des opérations de caisse.

Relevés de compte

	Papier	e-relevé ¹
● Relevé mensuel ▲●	GRATUIT	GRATUIT
Relevé journalier	29,00 €/MOIS	GRATUIT
Relevé décadaire (3 par mois)	9,50 €/MOIS	GRATUIT
Relevé à la quinzaine (2 par mois)	7,00 €/MOIS	GRATUIT
Réédition d'un relevé de compte en agence (limité à 4 relevés)	6,25 €/relevé	GRATUIT
Frais de recherche ou réédition de relevé de compte de moins d'un an	25,00 €	
Relevé annuel des frais	GRATUIT	GRATUIT
Frais d'envoi de relevé papier		
• 1 relevé/compte + 1 enveloppe/personne	6,25 €/TRIM	
• 1 relevé/compte + 1 enveloppe/compte	12,75 €/TRIM	
● Relevé global des avoirs (épargne) par trimestre	45,60 €/AN	11,40 €

¹ Les e-relevés sont mis à disposition et consultables par le client dans son espace personnel du service de banque à distance par Internet «Crédit Agricole en Ligne», à la rubrique e-Documents.

● Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D.312-5 du Code monétaire et financier.

● Services inclus dans le CAC.

Relevés de compte (suite)	Papier	e-relevé
Relevé Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) (par année de relevé réclamée)	66,30 €/AN	
Relevé de frais sur instruments financiers	GRATUIT	GRATUIT

Tenue de compte

Tenue de compte ▲●	
<ul style="list-style-type: none"> Pour les clients domiciliant leur revenus et en relevés de compte électroniques Pour les autres clients 	1,70 €/MOIS soit, pour information 20,40 €/AN 2,50 €/MOIS soit, pour information 30,00 €/AN
Tenue de compte en devises	16,20 €/MOIS
Frais de gestion non-résident fiscal UE	4,35 €/MOIS
Frais de gestion non-résident fiscal hors UE	21,65 €/MOIS
Frais de gestion de compte inactif ¹ ▲●	30,00 €/AN MAX
Frais d'envoi de courrier en recommandé	TARIF POSTAL
Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire ▲●	GRATUIT
Forfait des opérations courantes illimitées	
Comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	GRATUIT

Services en agence

Versement d'espèces ▲●	GRATUIT
Remise de chèque(s) ▲●	GRATUIT
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque ▲●	GRATUIT
Dans l'agence teneur de compte (ou autre agence si service indisponible)	
Retrait d'espèces de dépannage ² (carte minute)	9,00 €
Frais de location de coffre-fort à partir de	140,00 €/AN
Frais de location de coffre-fort saisonnière	46,00 €/MOIS
Attestations :	
<ul style="list-style-type: none"> Simplex Complexes 	25,00 € 42,50 €

Frais de recherche de documents³

Moins d'1 an	25,00 €
Plus d'1 an	de 42,50 € à 115,80 €

Le Change

	Billets de banque
	Devises étrangères
Achat	7,50 €
Vente	7,50 €
Si commande de devises en ligne	3,75 €
Vente de devises (billets) en délivrance urgente «Pack Devises»	13,25 €

¹ Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.

² Délivrance dans une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole Sud Méditerranée, d'une carte de retrait d'espèces en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de Caisse régionale du Crédit Agricole.

³ Document hors relevé de compte et Imprimé Fiscal Unique.



Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Hors coût du fournisseur d'accès à Internet

Internet

- **Service de banque à distance par Internet**
Crédit Agricole En Ligne « VISION »
Service de banque à distance par Internet comprenant la consultation des comptes, la réalisation de virements internes et la souscription de produits et services par signature électronique **GRATUIT**
 - **Service de banque à distance par Internet ▲●**
Crédit Agricole En Ligne « ACTION » **OFFERT**
Services inclus dans VISION + virements externes SEPA
 - **Service de banque à distance par Internet**
- service de bourse en ligne
Crédit Agricole En Ligne « ACTION BOURSE »
Invest Store Initial **OFFERT**
Invest Store Intégral **GRATUIT**
120,00 €
 - À partir de 12 ordres par an
 - Moins de 12 ordres par anLes frais d'utilisation applicables aux ordres de bourse en France figurent en page 30, rubrique Placements financiers
- Service d'agrégation de comptes**¹
Informations sur les comptes bancaires détenus dans d'autres banques **GRATUIT**

Les services de banque à distance par Internet sont accessibles depuis :

- Notre site Internet www.ca-sudmed.fr
- Nos applications mobiles **TÉLÉCHARGEMENT ET ACCÈS GRATUITS**
 - Ma Banque
 - Envoyer de l'argent avec Wero² **GRATUIT**
 - Paiement Mobile dédiée aux paiements sécurisés en magasin³
 - Paiement Mobile : Téléchargement et accès gratuits de l'application Paiement Mobile, hors coût de communication selon opérateur.L'utilisation de l'application est soumise à conditions et nécessite un abonnement au service Crédit Agricole En Ligne et la détention d'un smartphone compatible avec accès à Internet.

Téléphone avec Filvert Service vocal

Abonnement	GRATUIT
Plateforme téléphonique	0,50 €/APPEL

¹ Service disponible depuis l'application mobile Ma Banque.

² Service permettant d'effectuer des paiements chez les commerçants acceptant la carte sans contact. La détention d'un smartphone Android éligible est requise.

³ Service permettant d'effectuer un virement entre Particuliers par l'utilisation du numéro de téléphone mobile.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail

● Alerte écopage (mensuelle)	3,10 €/MOIS
● Alerte temps réel de gestion	3,10 €/MOIS
● Alerte achat à distance	3,10 €/MOIS
● Alerte solde disponible (hebdomadaire)	0,35 €/ALERTE
● Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur	0,35 €/ALERTE
● Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	0,35 €/ALERTE
● Alerte souplesse du découvert (mensuelle)	0,35 €/ALERTE
● Mini-relevés (hebdomadaire)	0,80 €/ALERTE

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou sur la gestion du compte par SMS

Alerte solde débiteur et rejet d'opérations

GRATUIT



Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisation carte

Carte de paiement et de retrait)))

CATÉGORIES DE CARTE

	Débit immédiat	Débit différé
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - L'autre carte Mastercard ▲●	34,00 €/AN	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) - Maestro/Mastercard à autorisation systématique - Mastercard eko	43,00 €/AN 43,00 €/AN	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale) - Mastercard Standard - Mastercard Globe Trotter ❖ - Visa Classic - Gold Mastercard - Visa Premier - World Elite Mastercard - Visa Infinite	47,00 €/AN 43,00 €/AN 45,00 €/AN 136,00 €/AN 135,00 €/AN	47,00 €/AN 45,00 €/AN 136,00 €/AN 135,00 €/AN 300,00 €/AN 315,00 €/AN

❖ Carte comprise dans l'offre Globe Trotter p. 19.

Cotisation carte (suite)

Carte de crédit associée à un crédit renouvelable)))

	Paiement comptant à Débit immédiat	Paiement comptant à Débit différé
Mastercard Cartwin ¹	51,00 €/AN	51,00 €/AN
Gold Mastercard Cartwin ¹	137,00 €/AN	137,00 €/AN
Visa Cartwin ¹	49,00 €/AN	Non commercialisée
Visa Premier Cartwin ¹	136,00 €/AN	Non commercialisée

Carte de retrait

Libre Service Bancaire ²	27,00 €
-------------------------------------	---------

Cartes qui ne sont plus commercialisées

Carte de crédit associée à un crédit renouvelable Supplétis ³	47,00 €/AN
Visa Cartwin - paiement comptant à Débit différé	49,00 €/AN
Visa Premier Cartwin - paiement comptant à Débit différé	136,00 €/AN



Bon à savoir !

Le logo))) indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact.



Pour tous les détenteurs de l'Offre Premium « Ma Banque au Quotidien » (MBQ), réduction de 50 % sur la cotisation de la carte la moins chère lors de la souscription de la deuxième carte de paiement (hors l'Autre carte et Supplétis). Afin que l'offre s'applique, les cartes doivent être rattachées au même compte bancaire.

Pour tous les détenteurs de parts sociales, réduction de 50 % sur la cotisation de la carte la moins chère lors de la souscription de la deuxième carte de paiement (hors l'Autre carte et Supplétis). Afin que l'offre s'applique, les cartes doivent être rattachées au même compte bancaire.



BONUS COTISATION

0,01 € à valoir sur la prochaine cotisation annuelle carte pour chaque paiement et retrait dans les distributeurs du Crédit Agricole, dans la limite maximum du montant de la cotisation annuelle due et dans la limite d'un montant minimum d'un euro. Les cartes Gold Mastercard, Visa Premier, World Elite Mastercard et Visa Infinite commercialisées avant le 01/12/2022 sont éligibles au Bonus Cotisation. Les cartes Gold Mastercard et Visa Premier incluses dans l'offre Premium (page 16), de même que les cartes World Elite Mastercard et Visa Infinite incluses dans l'offre Prestige (page 15) ne bénéficient pas du Bonus Cotisation.

¹ Les cartes Cartwin sont des cartes associées à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Elles portent la mention « Carte de CRÉDIT » au recto. Le client peut choisir si ses opérations sont débitées au comptant ou à crédit directement imputées sur le crédit renouvelable auquel la carte est rattachée.

Les retraits au comptant sont toujours débités immédiatement sur le compte associé. Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte choisie par le client : carte à débit immédiat : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client au jour le jour. La carte Cartwin porte en sus la mention « DEBIT », carte à débit différé (pour la Mastercard Cartwin et la Gold Mastercard Cartwin uniquement) : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue.

² Retraits au(x) seul(s) distributeur(s) de votre Caisse Régionale.

³ La carte Supplétis est une CARTE DE CRÉDIT, associée à un crédit renouvelable. Elle porte la mention « CARTE DE CRÉDIT ». Les opérations de paiement et retrait effectuées à crédit sont imputées directement au jour le jour sur le compte de crédit renouvelable auquel la carte est rattachée. Elle porte la catégorie « DEBIT ». Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

Paielement par carte

Paielement par carte en euro¹ dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE) ●	GRATUIT
Paielement par carte en devises dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE)	
● Frais fixes	0,70 €/OPÉRATION
● Frais variables	2,60 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION
● Frais de conversion monétaire ²	mini 1,20 €
Autres paielements par carte³	
● Frais fixes	0,70 €/OPÉRATION
● Frais variables	2,60 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION
● Frais de change éventuels	mini 1,20 €

N.B : Le paielement mobile sans contact en magasin bénéficie des mêmes tarifcations que les paielements par carte.

Retrait d'espèces par carte

Retrait d'espèces par carte en euro¹ dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE) (y compris les retraits par carte en euro dans la zone euro)

	du Crédit Agricole	d'une autre banque
L'autre carte Mastercard ▲●	GRATUIT	1,00 €/RETRAIT DÈS LE 1 ^{ER} RETRAIT
Mastercard à Autorisation Systématique	GRATUIT	1,00 €/RETRAIT À PARTIR DU 1 ^{ER} RETRAIT/MOIS
Maestro	GRATUIT	1,00 €/RETRAIT À PARTIR DU 1 ^{ER} RETRAIT/MOIS
Mastercard eko	GRATUIT	1,00 €/RETRAIT AU-DELÀ DE 25 ^{ÈME} RETRAIT/MOIS
Mastercard Globe Trotter ❖	GRATUIT	GRATUIT
- Mastercard Standard ou Visa Classic - Mastercard Cartwin - Visa Cartwin - Carte Supplétis - Mastercard Mozaic	GRATUIT	1,00 €/RETRAIT À PARTIR DU 5 ^{ÈME} RETRAIT/MOIS
- Gold Mastercard - Visa Premier - Gold Mastercard Cartwin - Visa Premier Cartwin - World Elite Mastercard - Visa Infinite	GRATUIT	GRATUIT

Retrait d'espèces par carte en devises dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE)

● Frais fixes	4,00 €/OPÉRATION
● Frais variables	2,60 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION
● Frais de conversion monétaire ²	
Autres retraits d'espèces par carte³	
● Frais fixes	4,00 €/RETRAIT
● Frais variables	2,60 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION
● Frais de change éventuels	

¹ Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 1230/2021).

² L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur : www.ca-sudmed.fr

³ Opérations de paielement hors champ d'application du règlement européen n°1230/2021 du 14 juillet 2021.

Émission d'un virement SEPA hors EEE (Suisse, Grande Bretagne...)

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

Frais par virement SEPA	Frais proportionnels 1,50 % avec un minimum de 26,70 € et un maximum de 68,60 €
-------------------------	---

Émission d'un virement instantané SEPA intra EEE

Via le service de banque à distance par Internet Crédit Agricole En Ligne - Site Internet www.ca-sudmed.fr

Frais par virement occasionnel vers un compte hors Caisse régionale	GRATUIT
---	---------

Via WERO - Application Ma Banque

Frais par virement occasionnel	GRATUIT
--------------------------------	---------

Réception d'un virement SEPA ▲●	GRATUIT
---------------------------------	---------

Réception d'un virement Instantané SEPA ▲●	GRATUIT
--	---------

Autres services virements

Intervention complexe pour le compte du client (récupération des fonds)	5 % du montant (maxi de 500,00 € / dossier)
---	--

Demande de rappel de virement SEPA à l'initiative du donneur d'ordre	27,60 €
--	---------

Demande de rappel de virement Instantané SEPA à l'initiative du donneur d'ordre	27,60 €
---	---------

Réception d'un virement SEPA hors EEE	Frais proportionnels 2,00 % avec un minimum de 20,75 € et un maximum de 37,50 €
---------------------------------------	---

Virement non SEPA

Opération libellée en devises ou en euro hors SEPA

Les opérations en devises supportent des commissions de change de 0,10%, avec un montant minimum de 19,00 €.

Pour tout virement en devises effectué au sein de l'EEE (Cf. carte page 42), les frais sont partagés entre le donneur d'ordre qui supporte les frais d'émission facturés par sa banque et le bénéficiaire qui supporte les frais de réception facturés par sa banque.

Émission d'un virement non SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA OCCASIONNEL

Frais par virement non SEPA occasionnel <ul style="list-style-type: none">Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse régionaleVers un compte d'une autre banque	Frais proportionnels 1,50 % avec un minimum de 26,70 € et un maximum de 68,60 €
--	---

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA PERMANENT

Frais de mise en place d'un virement non SEPA permanent	17,65 €/OPÉRATION
---	-------------------

Frais par virement non SEPA permanent

<ul style="list-style-type: none">Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse régionaleVers un compte d'une autre banque	1,50 % avec un minimum de 26,70 € et un maximum de 68,60 €
--	---

Réception d'un virement non SEPA ▲●

Frais par virement	Frais proportionnels 2,00 % avec un minimum de 20,75 € et un maximum de 37,50 €
--------------------	--

Prélèvements SEPA/TIP SEPA

● Révocation et opposition de prélèvement SEPA	GRATUIT
● Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
● Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ¹ ▲●	7,00 €
● Information premier prélèvement SEPA	1,10 €
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA ▲●	GRATUIT

Chèques

Paiement d'un chèque	GRATUIT
Remise de chèque(s) sur le compte ▲●	GRATUIT
Date de valeur chèque remis à l'encaissement à compter de son inscription sur le compte	J+1
Délivrance d'un chéquier	GRATUIT
Chéquier remis en agence	GRATUIT
Frais d'envoi de chéquier : ● en recommandé AR à la demande du client	TARIF POSTAL
Frais d'acheminement du chéquier en pli simple à domicile : ● 1 ^{er} chéquier dans l'année ● À partir du 2 ^{ème} chéquier	GRATUIT 2,75 €
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	27,00 €
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	27,00 €
Frais d'émission d'un chèque de banque ² ▲	27,50 €
Frais de destruction chéquier non remis	10,50 €
Chéquier avec talon de correspondance	6,75 €
Chéquier en Catalan, chéquier USAP	6,75 €
Carnet de remises de chèque personnalisées	4,00 €
Envoi de carnet de remises de chèque(s) personnalisées	TARIF POSTAL

¹ Gratuit pour les organismes bénéficiaires suivants : organismes publics et associations caritatives. Gratuit pour les clients sociétaires.

² Dans la limite de 2 formules de chèques de banque par mois pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base.



Offres groupées de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément

Cotisation à une offre groupée de services

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. À défaut de précision, les prestations ne sont pas limitées.

Offre Prestige

Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Commission d'intervention

Commission d'intervention ¹ : 12 / an

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) « World Elite Mastercard » ou « Visa Infinite » (cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Émission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Émission et réception d'un virement Instantané SEPA

Émission et réception d'un virement non SEPA

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ²

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chéquier en pli simple (1^{er} chéquier uniquement)

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque

Retrait d'espèces par carte ³

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Crédit Agricole Sud Méditerranée

35,00 €/MOIS

¹ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

² Sauf gratuité imposée par la loi.

³ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Offre Prestige (suite)

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro
à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro ou en devises,
dans ou hors pays de l'Espace Économique Européen (EEE),
à un distributeur automatique d'un autre établissement

Paiement par carte ¹

En euro ou en devises, dans ou hors pays de l'EEE

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement :
SécuriCOMPTE Premium ²

SécuriWEB Premium

Merci pour l'info Prestige (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements Allô Expert Merci pour l'info
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)

35,00 €/MOIS

Offre Premium

Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle -
mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Commission d'intervention

Commission d'intervention ³ : 1 / an

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit
(carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé)
« Gold Mastercard » ou « Visa Premier » (cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Émission et réception d'un virement SEPA
(cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Émission et réception d'un virement Instantané SEPA

Émission et réception d'un virement non SEPA : 5 virements / an

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ⁴

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

15,70 €/MOIS

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

² Votre assurance permet aussi de vous indemniser en cas de sommes débitées frauduleusement sur votre Compte Bancaire et non remboursées par votre Caisse régionale au titre de ses obligations légales, relatives à la fraude aux moyens de paiement, résultant des exigences du code monétaire et financier (voir détail à la notice d'assurance).

³ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

⁴ Sauf gratuité imposée par la loi.

Offre Premium (suite)

Frais d'envoi de chéquier en pli simple (1^{er} chéquier uniquement)

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque : 1 / an

Retrait d'espèces par carte¹

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale du Crédit Agricole Sud Méditerranée

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro ou en devises dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits / an

Paiement par carte¹

En euro dans un pays de l'EEE

En devises dans ou hors pays de l'EEE : 10 paiements / an

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium²

SécuriWEB Premium

Merci pour l'info Premium (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements Allô Expert Merci pour l'info
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique

15,70 €/MOIS

Offre Essentiel

Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS :
alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Commission d'intervention

Commission d'intervention³ : 1 / an

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Mastercard Standard » ou « Visa Classic » (cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

11,00 €/MOIS

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

² Votre assurance permet aussi de vous indemniser en cas de sommes débitées frauduleusement sur votre Compte Bancaire et non remboursées par votre Caisse régionale au titre de ses obligations légales, relatives à la fraude aux moyens de paiement, résultant des exigences du code monétaire et financier (voir détail à la notice d'assurance).

³ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

Offre Essentiel (suite)

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Émission et réception d'un virement SEPA
(cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Émission et réception d'un virement Instantané SEPA

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA¹

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chéquier en pli simple (1^{er} chéquier uniquement)

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque : 1 / an

Retrait d'espèces par carte²

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de
la Caisse régionale du Crédit Agricole Sud Méditerranée

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique
d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro ou en devises dans un pays de l'Espace
Économique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre
établissement

Paiement par carte²

En euro dans un pays de l'EEE

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement :
SécuriCOMPTE Plus³

Merci pour l'info Essentiel (version numérique)

- Accès au service de renseignements Allô Expert Merci pour l'info :
2 demandes / an
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de
www.mercipourlinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides
pratiques en version numérique

11,00 €/MOIS

¹ Sauf gratuité imposée par la loi.

² Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

³ Votre assurance permet aussi de vous indemniser en cas de sommes débitées frauduleusement sur votre Compte Bancaire et non remboursées par votre Caisse régionale au titre de ses obligations légales, relatives à la fraude aux moyens de paiement, résultant des exigences du code monétaire et financier (voir détail à la notice d'assurance).

Offre Globe Trotter (offre réservée aux 18-30 ans inclus) ❖

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Crédit Agricole En Ligne « ACTION »

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- Alerte solde débiteur et rejet d'opérations
- Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) « Mastercard Globe Trotter » (cotisation carte)

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Émission et réception d'un virement non SEPA

Délivrance d'un chéquier (sur demande)

Retrait d'espèces par carte¹

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale du Crédit Agricole Sud Méditerranée

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en devises hors de la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Paiement par carte¹

En euro ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Économique Européen (EEE)

18-25 ans
2,50 €/MOIS

26-30 ans
4,00 €/MOIS

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Globe Trotter sera résiliée le jour du 31^{ème} anniversaire du titulaire ainsi que, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard Globe Trotter. En cas de résiliation de l'offre Globe Trotter, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Offre eko

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne « ACTION »

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- Alerte si solde du compte inférieur à 20 €
 - Alerte solde débiteur et rejet d'opérations
 - Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement
 - Alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeurs
- Crédit Agricole

E-relevé mensuel

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique) « Mastercard eko » (cotisation carte)

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Délivrance d'un chéquier (sur demande)

Retrait d'espèces par carte¹

Retrait d'espèces en euro à un distributeur automatique de la Caisse régionale du Crédit Agricole Sud Méditerranée

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro ET en euro ou en devises dans les autres pays de l'Espace Économique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 25 retraits / an

Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits / an

2,00 €/MOIS



Bon à savoir !

L'offre eko n'inclut pas d'autorisation de découvert : le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible. Les clients eko ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision.

En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients eko se voient appliquer les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients eko est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : **22,00 € / chèque**
- Montant du chèque supérieur à 50 € : **42,00 € / chèque**

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Offre eko (suite)

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre eko sera résiliée, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard eko, de souscription d'une carte complémentaire et de souscription d'une autorisation de découvert ou d'un Compte à Composer associé au compte ouvert dans le cadre de l'offre eko. En cas de résiliation de l'offre eko, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : Le Compte à Composer Module Budget Protégé¹

LE SOCLE

Tenue de compte

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en ligne « ACTION »

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Information premier prélèvement SEPA

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur
- Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)

MODULE BUDGET PROTÉGÉ

Ouverture et clôture de compte

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation carte : « L'autre carte »

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte solde disponible (1 fois / semaine)

Plafonnement à 10.00 €/mois des frais suivants :

- Les commissions d'intervention
- Téléphone avec Filvert Service vocal
- Les frais par paiement direct à des tiers (pension alimentaire)
- Les frais pour mainlevée de saisie attribution / ATD
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

Ces plafonds mensuel et annuel incluent le plafond spécifique concernant les commissions d'intervention.

Pour les frais autres que les commissions d'intervention, une réduction de 50 % s'applique sur les conditions tarifaires en vigueur.

2 chèques de banque par mois

Fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB)

Un changement d'adresse (1 fois / an)

Versement d'espèces en agence

Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque

1,00 €/MOIS

Offres qui ne sont plus commercialisées

Compte Service

Initial	4,35 €/MOIS
Sérénité	7,80 €/MOIS
Optimum	10,40 €/MOIS

¹ En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.

Le Compte à Composer

Vos essentiels du quotidien

Les services inclus dans le Compte à Composer sont indiqués par le logo CAC ●

LE SOCLE	
Tenue de compte	
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Action	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client (1 ^{er} chéquier uniquement)	2,45 €/MOIS pour les clients en relevés de compte électronique*
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client (1 ^{er} envoi gratuit)	
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	3,25 €/MOIS pour les clients en relevés de compte papier*
Information premier prélèvement SEPA	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : <ul style="list-style-type: none"> • Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur • Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement 	
Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)	
Merci pour l'info, version papier et numérique (3 mois gratuits pour toute souscription d'un abonnement d'un an. Détails en p.38)	

*Ce prix n'inclut pas l'abonnement à l'offre Merci pour l'info (p.38)

Vos univers de besoins

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT souscrit après le 01/01/2017

	Découvert	Prix
• Assurance SécuriCOMPTE Découvert	De 1 € à 500 €	2,50 €/MOIS
• Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte souplesse du découvert (mensuelle)	De 501 € à 1 000 €	3,30 €/MOIS
	De 1 001 € à 2 000 €	4,60 €/MOIS
• Ristourne des intérêts débiteurs ¹	2 001 € et +	6,10 €/MOIS

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT souscrit jusqu'au 31/12/2016

	Découvert	Prix
• Assurance SécuriCOMPTE Découvert	De 1 € à 300 €	1,55 €/MOIS
• Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte souplesse du découvert (mensuelle)	De 301 € à 800 €	2,45 €/MOIS
	De 801 € à 1200 €	3,30 €/MOIS
	De 1201 € à 2000 €	4,60 €/MOIS
• Ristourne des intérêts débiteurs ²	2 001 € et +	6,10 €/MOIS

¹ Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €) selon la tranche choisie.

² Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €, 25 €) selon la tranche choisie.

Offres qui ne sont plus commercialisées (suite)

MODULE COMPTE SÉCURISÉ

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement :
Assurance SécuriCOMPTE Plus **SécuriCOMPTE Premium**¹

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Retrait d'espèces de dépannage

Commande de carte en urgence

Rédition code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS)

3,30 €/MOIS
PREMIUM
5,00 €/MOIS

MODULE SUIVI @SSURÉ

Assurance SécuriWEB **SécuriWEB Premium**

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- Alerte achat à distance
- Mini relevés (hebdomadaire)
- Alerte temps réel de gestion

3,60 €/MOIS
PREMIUM
4,70 €/MOIS

Réduction tarifaire selon le montant total souscrit applicable au Compte à Composer :

Pour toute souscription du Compte à Composer (socle + modules), le client bénéficie d'une dégressivité tarifaire dont les modalités sont les suivantes :

Dégressivité Tarifaire

-5 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 4,10 € ET 5,09 €
-10 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 5,10 € ET 7,14 €
-15 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 7,15 € ET 9,17 €
-20 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	ÉGAL À 9,18 € ET PLUS

EN + : Les Options bénéficient automatiquement du niveau de dégressivité tarifaire atteint au titre de l'équipement socle + modules.

¹ Votre assurance permet aussi de vous indemniser en cas de sommes débitées frauduleusement sur votre Compte Bancaire et non remboursées par votre Caisse régionale au titre de ses obligations légales, relatives à la fraude aux moyens de paiement, résultant des exigences du code monétaire et financier (voir détail à la notice d'assurance).



Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

Commission d'intervention

(Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

• Plafond par opération	8,00 €
• Plafond journalier	8,00 €
• Plafond mensuel	80,00 €

Montant pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base ainsi que pour la clientèle en situation de fragilité financière ayant souscrit l'offre spécifique

• Plafond par opération ¹	4,00 €
• Plafond journalier	4,00 €
• Plafond mensuel ¹	20,00 €

Montant dédié aux clients fragiles avec l'OCF.

Pour les clients en situation de fragilité financière ayant souscrit à l'offre spécifique, se reporter à la rubrique correspondante.



Bon à savoir !

Pour les paiements par carte dont le montant est inférieur à 10 € et réalisés lorsque le compte se trouve en situation de découvert non autorisé ou au-delà du découvert autorisé, il n'y a pas de facturation de commission d'intervention.

Opérations Particulières

Frais de retour de courrier (client inconnu à l'adresse)	30,00 €
Frais de gestion de retour de courrier (client inconnu à l'adresse > 12 mois)	200,00 €/AN
Frais par saisie-attribution ou conservatoire	116,00 €
Frais par paiement direct à des tiers (pension alimentaire)	116,00 €
Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10% DU MONTANT DÔ AU TRÉSOR PUBLIC, DANS LA LIMITE D'UN PLAFOND DE 100 EUROS
Frais pour mainlevée de saisie attribution / ATD	13,60 €
Frais pour paiement d'un chèque émis en contravention avec une interdiction bancaire	38,65 €/CHÈQUE

Incidents de paiement

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	15,15 €
En cas d'interdiction bancaire :	
• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	31,35 €
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	15,15 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision²	
• Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € (Frais non prélevés en cas de nouveau(x) rejet(s) du même chèque dans les 30 jours suivant le premier rejet)	30,00 €/CHÈQUE
• Montant du chèque supérieur à 50 € (Frais non prélevés en cas de nouveau(x) rejet(s) du même chèque dans les 30 jours suivant le premier rejet)	50,00 €/CHÈQUE
Frais par rejet de chèque pour un motif autre qu'un défaut de provision	11,50 €

¹ Montant plafonné en application de l'article L312-1-3 du code monétaire et financier.

² Les montants comprennent les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'injonction et s'il y a lieu la commission d'intervention.

Incidents de paiement (suite)

Frais par ordre de paiement rejeté pour défaut de provision¹

- Si paiement < 9,99 € **GRATUIT**
- Si paiement ≥ 10 € **100 % du montant de l'opération avec plafond de 20,00 €**

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire

GRATUIT

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

GRATUIT

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision¹

- Si paiement < 9,99 € **GRATUIT**
- Si l'opération ≥ 10 € **100 % du montant de l'opération avec plafond de 20,00 €**



Bon à savoir !

Dans le cas où un prélèvement rejeté pour défaut de provision est représenté une ou plusieurs fois et qu'il est rejeté pour défaut de provision du compte, le ou les nouveaux rejets ne seront pas facturés, à l'exception de la commission d'intervention.

Frais de rejet de prélèvement pour un motif autre qu'un défaut de provision

(Frais intégrant s'il y a lieu la commission d'intervention et la notification)

20,00 €

Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision¹

- Si l'opération < 9,99 € **GRATUIT**
- Si l'opération ≥ 10 € **100 % du montant de l'opération avec plafond de 20,00 €**

Frais par virement rejeté pour un autre motif que défaut de provision

(Frais intégrant la commission d'intervention et la notification)

20,00 €

Frais par virement occasionnel incomplet

8,15 €

Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision¹

- Si l'opération < 9,99 € **GRATUIT**
- Si l'opération ≥ 10 € **100 % du montant de l'opération avec plafond de 20,00 €**

Plafond de frais d'incidents applicable, aux clients identifiés comme éligibles à l'« Offre spécifique clients fragiles » au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier, pour les frais suivants :

- Les commissions d'intervention
- Téléphone avec Filvert Service vocal
- Les frais par paiement direct à des tiers (pension alimentaire)
- Les frais pour mainlevée de saisie attribution / ATD
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à la notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

25,00 €/MOIS

¹ Les montants comprennent, s'il y a lieu, la commission d'intervention.



Découverts et Crédits ¹

Pour les offres de découvert et de crédit destinées aux jeunes, reportez-vous à la rubrique « Les offres pour les jeunes ».

Découvert

Découvert ponctuel non convenu ou non formalisé (dépassement)

Taux débiteur annuel	NOUS CONSULTER
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÉGLEMENTAIRE

Autorisation de découvert remboursable dans un délai d'un mois

Taux débiteur annuel	NOUS CONSULTER
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÉGLEMENTAIRE
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	TAUX DE DÉCOUVERT NON CONVENU
Frais de dossier/de mise en place ou de renouvellement	GRATUIT
Assurance facultative en couverture du découvert SécuriTRESORERIE ²	FONCTION DU MONTANT DU DÉCOUVERT

Crédits à la consommation

Crédit renouvelable

Crédit Renouvelable : Supplétis Le taux débiteur annuel et le TAEG (Taux annuel effectif global) sont indiqués sur l'offre de contrat de crédit.	NOUS CONSULTER
--	----------------

¹ Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier.

² Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 37.

Crédit à la consommation amortissable à taux fixe

Le taux débiteur annuel et le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) sont indiqués sur l'offre de contrat de prêt.

Prêt à la consommation Auto, Travaux, Personnel	NOUS CONSULTER
Eco-PTZ MaPrimeRénov	NOUS CONSULTER
Eco-prêt « Habiter Mieux »	NOUS CONSULTER
Regroupements de crédits [Regroupement dans un seul prêt de différents crédits à la consommation]	NOUS CONSULTER
Prêt Rachat de crédit	NOUS CONSULTER
Frais de dossier ²	1% DU CAPITAL EMPRUNTÉ (50,00 € MINI/500,00 € MAXI)
Lettre d'information annuelle sur le capital restant dû	GRATUIT
Assurance Emprunteur ¹	NOUS CONSULTER

Crédits Immobiliers

Crédit Immobilier

Prêt à Taux Zéro (PTZ)	NOUS CONSULTER
Eco-PTZ MaPrimeRénov	NOUS CONSULTER
Prêt à l'accession sociale (PAS)	NOUS CONSULTER
Prêt conventionné	NOUS CONSULTER
Prêt Épargne Logement	NOUS CONSULTER
Facilimmo (prêt à taux fixe ou révisable, amortissable ou <i>in fine</i>)	NOUS CONSULTER
Frais de dossier Crédit relais	1% DU CAPITAL EMPRUNTÉ (500,00 € MINI/2 500,00 € MAXI)
Frais de dossier ¹ • Montant minimum/maximum	1% DU CAPITAL EMPRUNTÉ (500,00 € MINI/2 500,00 € MAXI)
Frais de dossier Prêt PAS	500,00 €
Assurance Emprunteur ²	NOUS CONSULTER

Autres opérations liées aux crédits

Modification du compte à débiter ³	66,20 €
Modification de la date d'échéance	66,20 €
Modification de la périodicité	66,20 €
Modification de garantie	330,95 €
Attestations diverses liées au prêt	SIMPLE 25,00 € COMPLEXE 42,50 €
Désolidarisation de prêt	1% DU CAPITAL RESTANT DÛ (500,00 € MINI/2 500,00 € MAXI)
Nantissement de produits financiers • Si garantie formalisée par Notaire	303,35 € NOUS CONSULTER

¹ Non applicable pour certains prêts réglementés, dont prêt à taux zéro, Eco-PTZ, prêt Épargne Logement.

² Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de Prédica, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 37.

³ Hors modification réalisée dans le cadre d'une mobilité bancaire.

Autres opérations liées aux crédits (suite)

Lettre d'Information annuelle des cautions (par an, par caution et par prêt)	GRATUIT
Rédition de tableau d'amortissement	29,00 €
Réaménagement de prêt • Frais de dossier de réaménagement • Indemnité de réaménagement ¹	1,00 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ (500,00 € MINI / 2 500,00 € MAXI) NOUS CONSULTER
Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises avant le 01/07/2016	29,00 €
Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises à compter du 01/07/2016	GRATUIT
Décompte de remboursement de crédit consommation	29,00 €
Mainlevée totale ou partielle de garantie (hypothèque)	130,00 €
Report d'échéance (aménagement complexe)	330,95 €
Exercice d'options contractuelles (pause mensualité, double mensualité et modulation d'échéance)	55,00 €



Épargne et Placements financiers

Épargne bancaire

Transfert de compte vers une autre banque (PEL, CEL, LEP)	150,00 €
Mandat d'épargne - Mandat d'épargne +² (ACTILIBRE)	46,55 €/AN

Épargne disponible

Livret A, Compte sur livret, Compte Épargne Logement, Livret de Développement Durable et Solidaire, Livret Codebis, Livret d'Épargne Populaire, Livret Engagé Sociétaire

Ouverture	GRATUIT
Taux bruts en vigueur	NOUS CONSULTER

Épargne moyen/long terme

Les dépôts à terme et le Plan Épargne Logement

Ouverture	GRATUIT
Taux bruts en vigueur	NOUS CONSULTER

L'assurance vie et le Plan d'Épargne Retraite (PER individuel assurance vie)³

Droits d'entrée	NOUS CONSULTER
Rémunération	NOUS CONSULTER
Frais de gestion	NOUS CONSULTER

¹ Une indemnité conventionnelle de réaménagement pourra, en sus, être demandée pour dédommager la Caisse régionale du préjudice financier subi du fait de l'acceptation de la baisse du taux initial du crédit.

² Mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie.

³ Contrat souscrit auprès de Prédica, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 37.

Placements financiers

Les frais relatifs aux PEA et PEA-PME sont régis par l'article D. 221-111-1 du code monétaire et financier.

Opérations diverses sur titres

Ouverture d'un compte-titres, d'un PEA, d'un PEA-PME ou d'un PER individuel compte-titres	GRATUIT
Transfert de compte-titres vers un autre établissement <ul style="list-style-type: none">• Par compte• Par ligne	150,00 € GRATUIT
Transfert de PEA/PEA-PME <ul style="list-style-type: none">• Par compte• Par ligne cotée• Par ligne non cotée	MAXI 150,00 € 15,00 € 50,00 €



Bon à savoir !

En cas de transfert du plan d'un organisme vers un autre, les frais de garde prélevés par le premier organisme au cours de l'année du transfert ne peuvent excéder une part du plafond des droits de garde, proportionnelle à la durée effective de gestion du plan par cet organisme au cours de l'année. Lorsque les frais ont déjà été prélevés et qu'ils excèdent cette part, la différence est restituée au titulaire (art. D 221-111-1 Code monétaire et financier).

Traitement impôt étranger	32,45 €
Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique	30,45 €
Opposition sur titres (bons)	72,45 €
Ordre annulé, non exécuté	GRATUIT
Frais sur titre non coté	NOUS CONSULTER
Frais sur versement dividende titres non cotés	54,10 €
Mise en nominatif administré	54,10 €
Mise en nominatif pur	54,10 €
Pôle Bourse	10,70 €/MOIS
Gestion Conseillée <ul style="list-style-type: none">• Pour un contrat• Pour le deuxième contrat• Par contrat supplémentaire (à partir du 3^{ème} contrat)	76,00 €/TRIM 131,00 €/TRIM GRATUIT
Gestion Conseillée option Titres Vifs	165,00 €/AN
Mandat de gestion	NOUS CONSULTER

Ordres de bourse en France

AGENCE	
Compte-Titres	PEA/ PEA-PME ¹
1,55 % du montant de l'ordre, mini 24,05 € Frais fixes à la ligne 1,75 €	1,20 % du montant de l'ordre
SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR INTERNET	
INVEST STORE INITIAL	INVEST STORE INITIAL
<ul style="list-style-type: none"> 0,70 % du montant de l'ordre, mini 9,55 € Frais fixes à la ligne GRATUIT Droits sur action mini 3,40 € 	<ul style="list-style-type: none"> 0,50 % du montant de l'ordre
INVEST STORE INTÉGRAL	INVEST STORE INTÉGRAL
<ul style="list-style-type: none"> Ordre < ou = à 1 100 € 0,99 € Ordre > à 1 100 € 0,12 % 	<ul style="list-style-type: none"> Ordre < ou = à 1 100 € 0,99 € Ordre > à 1 100 € 0,12 %
SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR TÉLÉPHONE	
INVEST STORE INITIAL	INVEST STORE INITIAL
<ul style="list-style-type: none"> 1,55 % du montant de l'ordre mini 24,05 € Frais fixes à la ligne 1,75 € 	<ul style="list-style-type: none"> 1,20 % du montant de l'ordre
INVEST STORE INTÉGRAL	INVEST STORE INTÉGRAL
<ul style="list-style-type: none"> Frais : cf tarifs banque à distance par Internet Frais fixes par ordre 13,35 € 	<ul style="list-style-type: none"> 0,50 % du montant de l'ordre
SERVICE DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ (SRD)	
Frais d'achat et prorogation par jour de portage	0,40 %
Montant minimum	10,35 €
AUTRES SERVICES	
Commission sur OPCVM externe	0,83 % AVEC MINI DE 4,95 €
Souscription et vente de SICAV et FCP Crédit Agricole	NOUS CONSULTER

Ordres de bourse sur bourses étrangères

INVEST STORE INITIAL	
Opération sur bourses étrangères	0,70 %
Frais de marché en sus, variables selon le lieu d'exécution	41,40 € MINIMUM
INVEST STORE INTEGRAL	
Opération sur bourses étrangères	0,50 %
Frais de marché en sus, variables selon le lieu d'exécution	41,40 € MINIMUM

Titres non cotés

Frais de souscription ou de cession	NOUS CONSULTER
-------------------------------------	-----------------------

Opération sur Or

Frais de courtage Achat/Vente	2,65 % AVEC MINI DE 44,75 €
Conditionnement par sac plombé	13,65 €
Pour toute autre prestation	NOUS CONSULTER

¹ Limités à 0,5 % du montant de l'opération pour les titres cotés (1) si elle est réalisée par voie dématérialisée, et à 1,2 % dans les autres cas, plafonds non applicables pour les titres cotés hors UE et EEE.
Plafonds de 1,2 % du montant de l'opération pour les titres (2) non cotés.

Les opérations relatives aux titres (3) qui ne sont pas réalisées sur une plateforme de négociation ne donnent pas lieu à prélèvement d'autres frais que les droits d'entrée prélevés lors de la souscription. Si aucun frais de souscription n'est perçu, ou s'ils sont acquis au fonds, le gestionnaire du plan peut prélever une commission de souscription respectant les plafonds.

Droits de garde

Pour les détenteurs de l'offre Invest Store Integral

GRATUIT ¹

PAR AN

Compte-Titres
Frais de tenue de compte

MINI 37,05 €
MAXI 432,65 €

Plan Épargne Retraite Individuel 0,80 % de l'encours, MAXI 400,00 €

PEA/PEA-PME ²

Frais de tenue de compte

• Montant maximum

432,65 €

	Valeurs CA ^{3,4}		Valeurs hors CA	
	Compte-Titres	PEA/PEA-PME	Compte-Titres	PEA/PEA-PME
Commission proportionnelle au montant du portefeuille	0,06 %	0,10 %	0,38 %	0,40 %
Frais fixes par ligne	5,15 €	5,00 €	5,15 €	5,00 €
Droits fixes	32,00 €	GRATUIT	32,00 €	GRATUIT

Frais sur Comptes Titres sans valeur et/ou < ou = à 150 € 13,45 €

Commission sur valeurs étrangères (CTO, PEA) 0,40 %

Frais par ligne en nominatif (CTO) 16,20 €/LIGNE

Frais par ligne sur valeurs étrangères (CTO) 16,20 €/LIGNE

Titres non cotés

Droits de garde PEA/CTO

25,00 €/LIGNE



Bon à savoir !

Comptes inactifs

Les frais et commissions qui peuvent être prélevés sur les comptes inactifs s'entendent de l'ensemble des frais et commissions perçus par l'établissement sur les opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes et les produits et services bancaires liés à ces comptes. Ces frais et commissions sont plafonnés annuellement par compte pour chacune des catégories de compte comme suit :

- les produits d'épargne suivants ne donnent lieu au prélèvement d'aucun frais ni commission : Livret A, Livret d'épargne populaire, Plan d'épargne populaire, Livret jeune, Livret de Développement Durable et Solidaire, Plan et Compte d'épargne logement ;
- pour les comptes PEA, PEA-PME et les comptes sur lesquels sont inscrits des titres financiers, les frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peuvent être supérieurs aux frais et commissions qui auraient été prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif ;
- pour les autres comptes mentionnés au I de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier : le montant total des frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peut être supérieur à 30 €.

¹ Pour les détenteurs d'Invest Store Intégral avec encours par compte supérieur à 20 000 € (au 31/12).

² Limités à 0,4 % de la valeur du plan. Majoration possible par ligne ou unité de compte, limitée à : 5 € pour les titres cotés, 25 € pour les titres non cotés.

³ Les parts sociales seront exonérées ainsi que les comptes titres composés uniquement d'actions Crédit Agricole FR0000045072.

⁴ Limités à 0,5 % du montant de l'opération pour les titres cotés (1) si elle est réalisée par voie immatérielle, et à 1,2 % dans les autres cas, plafonds non applicables pour les titres cotés hors UE et EEE. Plafonds de 1,2 % du montant de l'opération pour les titres (2) non cotés. Les opérations relatives aux titres (3) qui ne sont pas réalisées sur une plateforme de négociation ne donnent pas lieu à prélèvement d'autres frais que les droits d'entrée prélevés lors de la souscription. Si aucun frais de souscription n'est perçu, ou s'ils sont acquis au fonds, le gestionnaire du plan peut prélever une commission de souscription respectant les plafonds.



Offres pour les Jeunes

Ces offres et conditions tarifaires sont destinées aux jeunes dans les limites d'âge indiquées. Les jeunes peuvent aussi avoir accès à toutes les autres offres dès lors qu'ils satisfont à leurs conditions.

Cotisation carte

Fourniture d'une carte de débit

(Carte de paiement internationale à autorisation systématique) :

Mastercard Mozaïc Black

La cotisation de la carte Mastercard Mozaïc Black inclut les frais de la présente rubrique « Offres pour les Jeunes » suivants :

- retrait d'espèces par carte au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale,
- retraits d'espèces par carte en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement,
- retraits d'espèces par carte en euro dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement,
- retraits d'espèces par carte en devises, dans ou hors pays de l'Espace Économique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement,
- paiements par carte en euro dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE),
- paiements par carte en devises, dans ou hors pays de l'Espace Économique Européen (EEE).

1^{ère} année
OFFERTE puis,

• 12-17 ANS :
1,50 €/MOIS
soit 18,00 €/AN

• 18-25 ANS :
1,70 €/MOIS
soit 20,40 €/AN

Carte Cirrus Mozaïc de retrait

1,00 €/MOIS
soit 12,00 €/AN

Cartes qui ne sont plus commercialisées

Fourniture d'une carte de débit

(Carte de paiement internationale à autorisation systématique) :

Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde

20,40 €/AN

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) : Mastercard Mozaïc

22,80 €/AN

Païement et retrait par carte

Voir tarification p.11.

Offres groupées de services

Cotisation à une offre groupée de services

Offre Globe Trotter ❖

Entre 18 et 30 ans inclus (voir p.19).

à partir de 2,50 €/MOIS

Offre Globe Trotter Premium*

Entre 18 et 25 ans

Entre 26 et 30 ans inclus

5,00 €/MOIS

9,00 €/MOIS

*Plus de détails sur

<https://www.credit-agricole.fr/ca-sudmed/particulier/compte/carte-bancaire/premium-globe-trotter.html>

Incidents et irrégularités

Commission d'intervention	
Pour les 12/17 ans	GRATUIT
Pour les 18/25 ans	
• Plafond par opération	4,00 €
• Plafond journalier	4,00 €
• Plafond mensuel	20,00 €

Crédits et Découverts

Autorisation de découvert	
• Montant	NOUS CONSULTER
• Taux débiteur préférentiel	NOUS CONSULTER
Prêt Permis à un euro par jour (jusqu'à 25 ans),	NOUS CONSULTER
Prêt étudiant	NOUS CONSULTER
Good Loc	NOUS CONSULTER
Lettre d'information annuelle sur le capital restant dû	GRATUIT
Lettre d'information annuelle des cautions (par an, par caution et par prêt)	GRATUIT

Épargne et placements financiers

Livret Tiwi (0-11 ans)	
• Ouverture	GRATUIT
• Taux brut en vigueur	NOUS CONSULTER
Livret Jeune (12-25 ans)	
• Ouverture	GRATUIT
• Taux brut en vigueur	NOUS CONSULTER

Assurance

Assurance santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans	NOUS CONSULTER
---	----------------



Opérations à l'étranger*

Chèque

Encaissement d'un chèque sauf bonne fin	2,00 % DU MONTANT AVEC UN MINI DE 21,15 € AVEC UN MAXI DE 52,40 €
Encaissement d'un chèque crédit après encaissement	2,00 % DU MONTANT AVEC UN MINI DE 21,15 € AVEC UN MAXI DE 52,40 €

Autres opérations

Retraits d'espèces par carte au distributeur automatique de billets : voir page 11	
Virement non SEPA option « OUR » (frais à charge de l'émetteur)	32,45 €

* Notre tarification s'entend hors frais pris par la banque étrangère.



Assurances et Prévoyance

Assurance pour vous et vos proches

L'assurance complémentaire santé	NOUS CONSULTER
L'assurance des accidents de la vie	NOUS CONSULTER
L'assurance dépendance : fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré	NOUS CONSULTER
L'assurance décès : fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré	NOUS CONSULTER
L'assurance obsèques <ul style="list-style-type: none">• Contrat de financement : fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré• Contrat d'assistance	NOUS CONSULTER
Frais de traitement impayé sur rejet externe	54,10 €/REJET

Assurance pour vos biens

L'assurance automobile	NOUS CONSULTER
L'assurance multirisque habitation	NOUS CONSULTER
L'assurance garantie locative	NOUS CONSULTER
L'assurance deux roues	NOUS CONSULTER
L'assurance tous mobiles	NOUS CONSULTER
Frais de traitement impayé sur rejet externe	54,10 €/REJET

Assurance pour vous protéger au quotidien

La protection juridique	NOUS CONSULTER
-------------------------	--------------------------------

Assurance Emprunteur [NOUS CONSULTER](#)

Frais de traitement impayé sur rejet externe Assurance Des Emprunteurs	54,10 €/REJET
---	---------------

● Assurance de la Banque au Quotidien

	Standard	Premium
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Plus¹	24,00 €/AN/COMPTE	50,40 €/AN/COMPTE
SécuriWEB	15,00 €/AN/COMPTE	30,00 €/AN/COMPTE

SécuriTRESORERIE (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit jusqu'au 31/12/2016

Prix	Tranches de découvert
16,20 €/AN/COMPTE	<= 300 €
24,00 €/AN/COMPTE	de 301 € à 2 000 €
36,00 €/AN/COMPTE	> 2 000 € Plafond d'indemnisation : 3 000 €/SINISTRE/AN

SécuriTRESORERIE (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit à partir du 01/01/2017

Prix	Tranches de découvert
16,20 €/AN/COMPTE	<= 500 €
24,00 €/AN/COMPTE	de 501 € à 2 000 €
36,00 €/AN/COMPTE	> 2 000 € Plafond d'indemnisation : 3 000 €/SINISTRE/AN

¹ Votre assurance permet aussi de vous indemniser en cas de sommes débitées frauduleusement sur votre Compte Bancaire et non remboursées par votre Caisse régionale au titre de ses obligations légales, relatives à la fraude aux moyens de paiement, résultant des exigences du code monétaire et financier (voir détail à la notice d'assurance).

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE: mentions légales

Les contrats d'assurance et de prévoyance sont présentés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Méditerranée en sa qualité d'intermédiaire en assurance enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 029 669.

Les contrats sont souscrits auprès des entreprises suivantes, régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 Place de Budapest - CS 92 459 - 75436 Paris Cedex 09 :

PACIFICA S.A. au capital entièrement libéré de 442 524 390,00 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS. Paris. N° de TVA : FR 95 352 358 865.

Les contrats d'assurance dommages
Le risque Perte d'emploi

PREDICA - S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris Les contrats d'assurance décès et d'assurance dépendance.

Les contrats Financement Obsèques (contrat d'assurance de groupe vie-entière à adhésion facultative souscrit par l'Andecam).

Les contrats d'assurance emprunteur des prêts immobiliers et prêts à la consommation.

CAMCA Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Siège social : 53, rue La Boétie - 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro Siret 784 338 527 00053.

Les contrats d'assurance SécuriCOMPTE, SécuriWEB, SécuriBUDGET, SécuriPROTECTION, SécuriEPARGNE, SécuriLIVRETS, SécuriZEN, SécuriCOMPTE Découvert et SécuriTRESORERIE.

EUROP ASSISTANCE - Société Anonyme au capital de 48 123 637 €, entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 451 366 405, sise 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS.

Les prestations d'assistance des contrats « Garantie Assistance décès », « Vers l'Autonomie Assistance » et « Assistance Obsèques ».

APRIL - S.A.S. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727. Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07008000 (HYPERLINK « <http://www.orias.fr> » www.orias.fr).

Les contrats d'assurance santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans.

Produit conçu et géré par APRIL International Care France et assuré par **Axera Prévoyance** (pour la garantie frais de santé et individuelle accident), **Chubb Européen Group SE** (pour les garanties assistance rapatriement, responsabilité civile vie privée, stages et locatives et assurance bagages) et **Soucia PJ** (pour la garantie assistance juridique). NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727.

Les prestations d'assistance Obsèques sont mises en œuvre par **EUROP ASSISTANCE FRANCE**, société par actions simplifiées au capital de 5 316 384 €, dont le siège est sise 11 - 17, avenue François Mitterrand, 93210 Saint-Denis, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 403 147 903 RCS Bobigny, et par **PREVISEO OBSÈQUES SA** au capital de 500 000 €, siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris, 409 866 RCS Paris. (pour la garantie assistance juridique). NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727.



Succession

Frais d'ouverture de dossier 50,00 €

Frais de traitement de dossier

- Actif < 2 500 €
- Actif ≥ 2 500 €

GRATUIT

1,20% DES AVOIRS, MAXI DE 780,00 €

Frais de gestion annuels

(lorsque le dossier de succession est traité durant une période supérieure à 12 mois)

75,00 €/AN

Déclaration de succession vacante

324,45 €/AN

Paiement de factures

(hors obsèques et hors factures < 150.00€)

15,00 €/FACTURE

Transfert de fonds succession

- Vers une autre banque ou un notaire ¹
- Vers une autre Caisse régionale ¹
- Au sein du Crédit Agricole Sud Méditerranée

90,00 €

6,20 €

GRATUIT



Bon à savoir !

Le montant des avoirs pris en compte pour les frais d'ouverture et de traitement du dossier de succession correspond à 100 % des avoirs des comptes individuels et à 50 % des avoirs des comptes joints, à la date du décès.

¹ Frais par virement sur les ayants droit non clients Crédit Agricole Sud Méditerranée.



Autres Services

Banque privée

- Conseil supérieur Banque Privée **375,00€**

Protection des particuliers

- La télésurveillance¹
Formule initiale à partir de 19,90 €/MOIS
Formule intégrale à partir de 29,90 €/MOIS
NOUS CONSULTER
- La téléassistance à domicile² **À partir de 29,90 € /MOIS**
- La téléassistance mobile² **à partir de 42,90 €/MOIS**
NOUS CONSULTER

Magazines Offre réservée aux clients du Crédit Agricole

Merci pour l'info Prestige (version numérique)

- Accès illimité au service " Les experts de Merci pour l'info "
 - Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourinfo.fr **48,00 € /AN**
 - Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)
- + Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) et ses guides pratiques livrés à domicile **38,08 € /AN**

Merci pour l'info Premium (version numérique)

- Accès illimité au service " Les experts de Merci pour l'info "
 - Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourinfo.fr **18,00 € /AN**
 - Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques, en version numérique
- + Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) et ses guides pratiques livrés à domicile **38,08 € /AN**

Merci pour l'info Essentiel (version numérique)

- Accès au service " Les experts de Merci pour l'info " : 2 demandes / an
 - Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourinfo.fr **12,00 € /AN**
 - Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques, en version numérique
- + Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) et ses guides pratiques livrés à domicile **38,08 € /AN**

¹ Prestation de télésurveillance exécutée par NEXECUR PROTECTION (pour lequel le CA agit en qualité de mandataire), SAS au capital de 12 547 360 €, Siège social : 13, rue de Belle Ile 72190 COULAINES, SIREN 799 869 342 RCS LE MANS - N° TVA FR 19 799869342 - Autorisation d'exercer CNAPS AUT-072-2113-07-09-20140389180 « l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

² Les contrats de téléassistance sont proposés par NEXECUR Assistance, Groupe Crédit Agricole, Siège social : 13 rue de Belle Ile 72190 COULAINES - SAS au capital de 23 450 € - SIREN 515 260 792 RCS LE MANS - N° TVA FR 88 515260792 - Code APE : 9609Z - DÉCLARATION SERVICE A LA PERSONNE N° 515260792.



Autres Services (suite)

Magazines (suite) Offre réservée aux clients du Crédit Agricole
Abonnement papier et numérique

Santé magazine (Abonnement de 12 n°/an, précédé de 3 n° offerts) **31,60 €/AN**

Détente Jardin (Abonnement de 6 n° + 1 hors-série par an, précédé de 2 n° offerts) **22,90 €/AN**

Régal (Abonnement de 6 n° + 2 hors-séries par an, précédé de 2 n° offerts) **27,90 €/AN**

Maison Créative (Abonnement de 6 n° + 1 hors-série par an, précédé de 2 n° offerts) **23,90 €/AN**

Détours en France (Abonnement de 8 n° + 3 hors-séries par an, précédé de 2 n° offerts) **49,80 €/AN**

Plus de Pep's (Abonnement de 6 n°/an, précédé de 1 n° offert) **19,90 €/AN**

Parents (Abonnement de 6 n°/an, précédé de 1 n° offert) **18,90 €/AN**



Bon à savoir !

Service clients Uni-Médias : pour toute question relative aux publications

 **N°Cristal** **09 69 32 34 40**

APPEL NON SURTAXE

Ces publications sont éditées par la SAS UNI-MEDIAS filiale de Presse du Groupe Crédit Agricole 22 rue Letellier 75015 PARIS. La résiliation est possible à tout moment auprès d'Uni-Médias.

Glossaire des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement

(Article D.312-1-1 I.A. du code monétaire et financier)

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone...) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

Tenue de compte

L'établissement tient le compte du client.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

réclamation, ou au plus tard dans les 35 jours ouvrables en cas de situations exceptionnelles.

- Si la réclamation porte sur la souscription, la gestion, l'application ou l'interprétation de votre contrat d'assurance et que la réponse apportée par votre conseiller ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter le service Consommateurs ou Clients de la compagnie d'assurance concernée à l'adresse suivante :

- Concernant les contrats assurés par CAMCA : 53 rue La Boétie 75008 PARIS
- Concernant les contrats assurés par Pacifica: Service Consommateurs Pacifica 8-10, boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15
- Concernant les contrats assurés par Prédica : Predica – Service Clients 75724 Paris Cedex 15

À compter de la date d'envoi de votre réclamation écrite, vous recevrez un accusé de réception dans les **10 jours ouvrables** et une réponse à votre réclamation au plus tard dans un délai de **2 mois**.

En dernier recours amiable : le médiateur

La saisine d'un médiateur est le dernier recours amiable.

Vous pouvez saisir gratuitement et par écrit l'un des médiateurs ci-dessous, selon son domaine de compétence :

- sous réserve que, vous n'avez pas pu résoudre au préalable votre différend directement auprès de votre agence et du service client de votre Caisse régionale (ou de votre compagnie d'assurance) par une réclamation écrite ; ou
- en tout état de cause dans un délai de deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu.

Votre demande doit être adressée au Médiateur compétent dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de votre Caisse régionale (ou de la compagnie d'assurance concernée). À compter de la date à laquelle la saisine du Médiateur vous a été notifiée par ce dernier ainsi qu'à votre Caisse régionale (ou à la compagnie d'assurance concernée), l'issue de la médiation prendra fin au plus tard dans un délai de 90 jours, sauf prolongation par le Médiateur en cas de litige complexe.

Dans le cadre de votre saisine du Médiateur, vous nous autorisez expressément à communiquer au Médiateur tous les documents et informations utiles à l'accomplissement de sa mission. Vous nous déliez donc du secret bancaire vous concernant, pour les besoins de la médiation.

Le Médiateur bancaire doit être saisi par écrit pour les litiges relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque (gestion de compte, opérations de crédit, services de paiement), de produits d'épargne, ainsi qu'en matière de commercialisation de contrats d'assurance distribués par votre Caisse régionale :

- soit par voie électronique : sur le site internet du médiateur : <https://lemediateur.fbf.fr/>
- soit par voie postale : LE MÉDIATEUR auprès de la FBF - Pour le Crédit Agricole Sud Méditerranée - CS 151 - 75422 PARIS Cedex 09

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) doit être saisi par écrit pour tout litige relatif à des produits ou services financiers : par voie postale (Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02) ou par internet (formulaire de demande de médiation disponible sur le site internet de l'AMF - Rubrique du Médiateur à l'adresse suivante : <http://www.amf-france.org>)

Le Médiateur de l'Assurance doit être saisi par écrit pour tout litige relatif à l'application ou l'interprétation de contrats d'assurance ne relevant pas de leur commercialisation : par voie postale en écrivant à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50 110 - 75441 Paris Cedex 09 ou par voie électronique sur le site internet du Médiateur à l'adresse suivante www.mediationassurance.org.

Pour tout litige relatif à un contrat ou une opération réalisé(e) en ligne, vous pouvez recourir à la plateforme européenne de Règlement des Litiges en Ligne accessible à l'adresse Internet suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr>

Retrouvez votre agence
sur www.ca-sudmed.fr



SOS Cartes
09 69 39 92 91

(numéro non surtaxé, prix d'un appel,
accessible 7j/7)

Écoute clients
0 974 750 968

(numéro non surtaxé, prix d'un appel,
accessible de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
du lundi au vendredi)

**AGIR CHAQUE JOUR
DANS VOTRE INTÉRÊT**



**ET CELUI
DE LA SOCIÉTÉ**

SUD MÉDITERRANÉE



Document informatif à vocation non-publicitaire.

Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social situé au 30 rue Pierre Bretonneau - BP 39 923 - 66 832 PERPIGNAN cedex 9 - 776 179 335 RCS Perpignan. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 029 669. Conforme aux exigences environnementales. N° d'identifiant unique pour la filière papiers graphiques communiqué par l'éco-organisme CITEO : F234327_030YAC. Imprimerie De Bourg, Narbonne - 09/2024 - PSM2741 - Ne pas jeter sur la voie publique.